



L'UE proclame son droit de dicter de nouvelles conditions à l'Arctique

Par [Alexandre Lemoine](#)

Mondialisation.ca, 21 octobre 2021

[Observateur continental](#)

Thème: [Environnement](#), [Pétrole, Gaz de schiste](#), [Énergie](#)

Analyses: [Arctique](#)

L'UE se considère comme un acteur à part entière en Arctique et compte participer à l'élaboration des règles pour cette région.

C'est la conclusion qui découle de la stratégie de l'UE sur l'Arctique [rendue publique](#) par la Commission européenne.

Le document stipule que « l'Union européenne (UE) est présente dans l'Arctique. L'UE, en tant que puissance géopolitique, possède des intérêts aussi bien stratégiques qu'à court terme tant dans la partie européenne de l'Arctique que dans la région dans son ensemble. [...] L'engagement total de l'UE dans les affaires arctiques est une nécessité géopolitique ». Entre autres, Bruxelles promouvra l'idée d'une interdiction totale d'exploitation des ressources minières et le refus d'acheter les hydrocarbures extraites dans cette région.

Depuis 2008, Bruxelles s'efforçait d'obtenir au moins le statut d'observateur dans le Conseil de l'Arctique, l'organisation qui réunit les huit États de l'Arctique (Danemark, Islande, Canada, Norvège, Russie, États-Unis, Finlande, Suède). Cette structure est parfois qualifiée de gouvernement fantôme de l'Arctique », car depuis 25 ans ses membres tentent de régler les questions clés de la région entre eux, sans accepter des acteurs en dehors de la région.

Le Conseil de l'Arctique possède des observateurs (des pays et des organisations), mais leurs droits sont sérieusement limités. Cependant, l'UE ne parvient même pas à obtenir ce statut. C'est pourquoi Bruxelles a renoncé aux vaines tentatives d'obtenir le statut d'observateur au Conseil de l'Arctique et a changé de tactique, en décidant d'agir de manière plus directe.

Bien que la stratégie de l'UE stipule que Bruxelles poursuivra ses tentatives d'obtenir le statut d'observateur au Conseil de l'Arctique, le fond de ce document se résume au fait que l'UE se considère en droit non seulement d'observer les processus en Arctique, mais également de dicter à cette région ses conditions.

La Commission européenne veut voir cette zone « sûre, stable, durable, paisible et prospère ». La stratégie souligne plusieurs menaces clés pour la région, notamment « une forte augmentation des activités militaires ». Avant d'expliquer qui est le principal fauteur de troubles ici - la Russie. Le document parle de « l'affirmation accrue de la présence russe dans les eaux et l'espace aérien arctiques ». Ce qui, d'après le document, préoccupe non seulement l'UE, mais également l'Otan. L'intérêt croissant de la Chine pour l'Arctique suscite également des suspicions en UE.

Toutefois, il n'est pas question d'intentions de se lancer dans une rivalité de force pour l'Arctique avec la Russie dans la stratégie (c'est l'Otan qui s'en charge). Alors que les pays de l'UE ont l'intention de coopérer plus activement dans les secteurs tels que la prévision stratégique, l'analyse géospatiale, la prévention d'incidents, les opérations de recherche et de sauvetage et le renforcement du potentiel de réaction aux situations d'urgence.

Mais la menace principale à laquelle l'Arctique est confrontée, selon le document, est le changement climatique.

La lutte pour l'environnement est le motif dont l'UE se sert pour se proclamer acteur à part entière dans la région.

Le document indique que « l'UE exerce une influence importante sur l'Arctique, par son empreinte environnementale et par sa demande de ressources et de produits originaires de la région ». La stratégie parle d'un ensemble de mesures que Bruxelles a l'intention d'entreprendre pour « lutter contre les grandes sources de pollution touchant les régions arctiques, dans l'atmosphère, sur terre et en mer, telles que les plastiques, les déchets marins, le carbone noir, les substances chimiques et les émissions du secteur des transports, et contre l'exploitation non durable des ressources naturelles ».

Le dernier point est particulièrement important pour la Russie. Le document précise: « À cette fin, la Commission travaillera avec ses partenaires à la mise en place d'une obligation juridique multilatérale consistant à ne plus autoriser aucune nouvelle augmentation des réserves d'hydrocarbures dans l'Arctique ou dans les régions contiguës ni l'achat de tels hydrocarbures, s'ils venaient à être produits. » En d'autres termes, il est question de projets de faire interdire globalement la production du pétrole, du charbon et du gaz en Arctique.

L'Arctique abrite 30% de toutes les réserves gazières non découvertes et 13% des réserves pétrolières de la planète. Les eaux de l'Arctique sont traversées par la Route maritime du Nord - l'itinéraire commercial le plus court entre l'Europe et l'Asie. La fonte des glaces fait de cet itinéraire une branche de transport attractive comparable aux canaux de Suez ou de Panama.

La Russie intensifie son activité en Arctique pour cet itinéraire et insiste qu'elle possède des droits particuliers. Les États-Unis et l'Otan jugent « illégitimes » les revendications maritimes de Moscou et renforcent leur présence militaire en Arctique. Depuis 2013, l'Alliance organise les exercices Arctic Challenge, et les États-Unis ont lancé la construction de trois brise-glaces à propulsion atomique.

En 2019, il a été annoncé que le Pentagone avait dû apporter des changements à la tactique de déploiement des forces en Arctique. Le commandant des forces des États-Unis et de l'Otan en Europe, Curtis Scaparrotti, a déclaré que le Pentagone avait ainsi réagi au renforcement du potentiel de défense de la Russie dans la région. Le général a expliqué que Washington était intéressé par la perspective en termes de ressource et économique de la Route maritime du Nord le long des frontières russes, mais Moscou y a déployé des radars et des systèmes de défense, ainsi qu'a construit des aérodromes supplémentaires.

Au même moment, le commandant de la marine américaine en Europe et en Afrique, l'amiral James Foggo, [a déclaré](#) que les États-Unis ne permettraient pas à la Russie et à la Chine de dominer en Arctique, car la Route maritime du Nord « n'est le lac de personne ».

La source originale de cet article est [Observateur continental](#)
Copyright © [Alexandre Lemoine](#), [Observateur continental](#), 2021

Articles Par : [Alexandre Lemoine](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca